

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2016 - 1

Validé le 10/06/2016

Réunion du 25 mars 2016

A ROCHESERVIERE (85)

ORDRE DU JOUR :

1/ Zones humides

- Avis sur les inventaires zones humides : Saint Léger Les Vignes et Brains, sur présentation de la cellule d'animation.

2/ Qualité des milieux aquatiques

- Avis sur la cartographie du réseau tertiaire (marais de Grand Lieu), sur le guide d'entretien et la fiche d'information, sur présentation de la cellule d'animation,
- Présentation par la DDTM 85 de la démarche de l'Etat pour la cartographie et l'identification des cours d'eau en Vendée.

3/ Qualité physico chimique et chimique des eaux

- Avis sur la restructuration de la station d'épuration de Geneston, sur la présentation de la cellule d'animation,
- Présentation par la Chambre d'Agriculture 44 de l'état d'avancement du projet de contrat « pollutions diffuses sur l'Ognon ».

4/ Gestion quantitative en étiage

- Présentation par la cellule d'animation de l'état d'avancement de l'étude « volumes prélevables ».



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu

2, allée des chevrets

44310 ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Tél : 02 40 78 09 17

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie à Rocheservière le vendredi 25 mars 2016 à 9h30. Monsieur Claude NAUD, Président de la CLE¹, préside la séance.

LISTE DES PRESENTS :

Présents : 19

Représentés : 3

| Collectivités | | | |
|---|-----------|-------------|------------------------------|
| Conseil Régional des Pays de la Loire | THOUZEAU | Eric | A |
| Conseil Départemental 44 | CHARRIER | Jean | E |
| Conseil Départemental 44 | BEAUGE | Stéphan | E |
| Conseil Départemental 44 | FOUQUET | Karine | E |
| Conseil Départemental 44 | LANDIER | Samuel | E |
| Conseil Départemental 85 | LEBOEUF | Alain | E |
| Conseil Départemental 85 | RONDEAU | serge | E |
| Conseil Départemental 85 | HERMOUET | Mirelle | A |
| Communauté de communes Grand Lieu | BOBLIN | Johann | A |
| Communauté de communes du Pays des essarts | RATOUIT | Jean-Pierre | P |
| Communauté de communes du Canton de Rocheservière | DABRETEAU | Bernard | p |
| Mairie de Bouaye | GARREAU | Jacques | A |
| Mairie de Geneston | PAVIZA | Karine | P |
| Mairie de la Copechagnière | BONNAUDET | Jean Claude | A |
| Mairie de la Planche | RICHARD | Jean-Paul | Pouvoir à B.DABRETEAU |
| Mairie de Legé | BRISSON | Jean-Claude | E |
| Mairie de Saint Denis la Chevasse | AUNEAU | Jean-Yves | P |
| Mairie de Saint Lumine de Coutais | COUDRIAU | Bernard | E |
| Mairie de St Philbert de Bouaine | DENIAUD | Jean Paul | E |
| Mairie de Vieillevigne | SORIN | Nelly | E |
| Mairie de Les Lucs sur Boulogne | GABORIAU | Roger | E |
| Nantes Metropole | COUTURIER | Christian | E |
| Syndicat d'Aménagement Hydraulique | BOCQUET | Christophe | p |
| Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu | NAUD | Claude | P |
| Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu | MADORRA | Hélène | p |
| Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu | HERVOCHON | Freddy | p |
| Etat et Etablissements Publics | | | |
| ARS | LECOQ | Régis | P |
| DDTM 44 | STUTZ | Claire | P |
| DDTM 85 | HAESSIG | Francis | P |
| Agence de l'Eau | LELCHAT | Sophie | E |
| DREAL DES PAYS DE LA LOIRE | MAILFERT | Guillaume | E |
| Préfecture de la Région Centre | Préfet | | E |
| Préfecture de Loire-Atlantique | Préfet | | E |
| Préfecture de Vendée | Préfet | | A |

¹ Commission Locale sur l'Eau

| Usagers | | | |
|---|----------|------------|--------------------|
| ADEV 85 | BISSON | Raymond | P |
| Association des Amis des Moulins | GRIVAUD | Patrick | P |
| Association irrigation du Bassin de Grand Lieu | GUILLET | Philippe | P |
| Chambre commerce et industrie 44 | LE FOLL | Catherine | A |
| CPIE | LEDUC | Denis | p |
| Chambre d'Agriculture 44 | COUDRIAU | Michel | E |
| Chambre d'Agriculture 85 | JOLLET | Christian | P |
| Fédération de pêche et milieux aquatiques 85 | BRAUD | Joseph | P |
| Fédération de pêche et milieux aquatiques 44 | BENOIT | Roland | POUVOIR à J. BRAUD |
| Fédération des Chasseurs 44 | SORIN | Christophe | P |
| Fédération des maraichers nantais | RETIERE | Philippe | A |
| Société coopérative des pêcheurs du Lac de Grand Lieu | ROBION | Dominique | A |
| Société du Canal de Buzay | NEVEUX | Pierre | P |
| Société Nationale de Protection de la Nature | GILLIER | Jean-Marc | Pouvoir à C.SORIN |
| Union Régionale de la Consommation, du logement et du Cadre de Vie) | LEGEAY | Joëlle | E |

P : Présent(e) A : Absent(e) E : Excusé(e)

Autres présents :

Caroline DOUBLET (Chambre Agriculture 44)

Elise VADAINÉ (Direction Cycle de l'Eau Nantes Métropole)

Ludovic ANIZON, Patrick AUGEREAU, François CHARRUAU et Sophie MARTIN (Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu).

Le Président salue les personnes présentes et introduit la séance en rappelant l'ordre du jour. Il offre également aux membres présents le livre de Jean GIONO, « l'homme qui plantait des arbres ».

En questions diverses, P. GRIVAUD souhaite aborder la gestion des haies et zones boisées en bord de cours d'eau.

DEBAT

RELEVÉ DE DECISIONS

1/ Validation des inventaires zones humides

Deux inventaires communaux sont présentés par L. ANIZON à l'aide d'un diaporama. Seules les cartes finales sont mises à disposition dans le dossier de séance. Les fiches descriptives des sites « zones humides » sont consultables sur le site intranet du SBVGL². C.COUTURIER, élu pour Nantes Métropole a été convié pour témoigner sur le déroulement des inventaires ZH³.

○ Commune de Saint Léger les Vignes (44)

L. ANIZON précise que l'inventaire n'a pas été réalisé avec le CCTP⁴ du SAGE Grand-Lieu. Le Bureau d'étude X.HARDY a réalisé cet inventaire selon le CCTP validé par la CLE du SAGE Estuaire. Pour répondre aux exigences du SAGE Estuaire, les cours d'eau ont été également inventoriés.

L. ANIZON informe que pour la commune de Saint Léger les Vignes, 96.17 ha sont

² Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

³ Zones Humides

⁴ Cahier des Clauses Techniques et Particulières

classés en ZH sur le bassin versant de Grand Lieu.

E. VADAINÉ de Nantes Métropole, précise que le Conseil Municipal a voté contre cet inventaire alors que le maître d'ouvrage, Nantes Métropole a voté pour.

F. HERVOCHON fait savoir qu'actuellement des zones humides sont comblées sur la commune de Saint Léger les Vignes et souhaite connaître la position de la DDTM 44 sur ce dossier.

C. STUTZ, de la DDTM 44 répond qu'elle n'a pas connaissance de ce dossier et se propose d'apporter à la commune de Bouaye une réponse dans les plus brefs délais.

D'autres cas de comblements sont cités comme par exemple celui situé à proximité la carrière de Saint Philbert de Bouaine (85). F. HAESSIG, de la DDTM 85, rappelle qu'il existe une réglementation sur les zones humides. La DDTM 85 analysera également ce dossier.

- **Commune de Brains (44)**

Pour cette commune, 26.74 Ha de zones humides sont sur le bassin versant de Grand-Lieu. Le Bureau d'études X HARDY a réalisé cet inventaire selon le CCTP validé par la CLE du SAGE Estuaire.

Actuellement, des projets impactent des zones humides sur cette commune mais ils ne se situent pas sur le Bassin versant de Grand-Lieu. Ils ne concernent donc pas la CLE du SAGE Grand-Lieu.

P. NEVEU propose que les cours d'eau et haies dès lors qu'ils sont inventoriés apparaissent avec les inventaires zones humides.

2/ Qualité des Milieux Aquatiques

- **Avis sur la cartographie du réseau tertiaire (marais de Grand Lieu), sur le guide d'entretien et la fiche d'information**

L. ANIZON rappelle que les douves de marais multi-séculaires créées par l'homme ont besoin d'entretien. Cet entretien réalisé aujourd'hui mécaniquement est indispensable pour pérenniser l'exploitation agricole des marais. Le fonctionnement hydraulique, la qualité environnementale et paysagère dépendent de cet entretien.

La Loi sur l'eau s'applique sur ces types de travaux.

F. HERVOCHON fait remarquer qu'après 2 ans de travaux en commission lac, une carte a pu être validée par cette instance et présentée aux services de la DDTM44.

Cette nouvelle qualification et identification permet au réseau tertiaire de ne plus dépendre du régime loi sur l'eau. Cependant il devra respecter le guide local d'entretien édité par les services police de l'eau de la DDTM 44.

- **démarche de l'Etat pour la cartographie et l'identification des cours d'eau en Vendée**

F. HAESSIG fait savoir que suite à une décision ministérielle, la DDTM de la Vendée a engagé une démarche de cartographie des cours d'eau qui doit être

Après débat, Les membres de la CLE proposent que la Commission Milieux Aquatiques et Zones Humides puisse faire l'état des lieux concernant la révision des Plu sur le bassin versant et l'intégration des zones humides issues des inventaires.

Les membres de la CLE procèdent au vote de l'inventaire des ZH de SAINT LEGER LES VIGNES : 18 voix favorables et 4 abstentions.

Les membres de la CLE procèdent au vote de l'inventaire des ZH de BRAINS : 20 voix favorables et 2 abstentions.

Cette simplification est saluée par les membres de la commission locale de l'eau.

Les membres de la CLE procèdent au vote pour la carte du réseau tertiaire, le guide d'entretien du réseau tertiaire et la fiche d'information : 21 voix favorables et 1 abstention.

finalisée d'ici 2017.

Il précise que selon La définition d'un cours d'eau s'appuie sur 3 critères : l'existence d'un lit naturel à l'origine, un débit suffisant une majeure partie de l'année et l'alimentation par une source.

A la demande de P. NEVEU, F.HAESSIG confirme qu'un écoulement sera considéré comme un cours d'eau si chacun des 3 critères est confirmé. En cas de doute sur au moins un des 3 critères, une expertise de terrain sera réalisée.

La cartographie permettra de différencier les "cours d'eau" (pour lesquels une autorisation administrative est nécessaire avant de pouvoir y effectuer des travaux) des "non cours d'eau" (fossés de drainage...).

C.JOLLET rappelle que les enjeux de ce recensement sont extrêmement importants pour l'activité agricole, puisque les impacts peuvent porter sur de nombreux domaines comme : la Directive nitrates, les chantiers de drainage, l'entretien des cours d'eau, les zones humides ... Il indique qu'une carte BCAA existe déjà en Vendée.

C.NAUD et plusieurs membres de la CLE souhaitent qu'un comité de pilotage sur le format des inventaires zones humides puisse être constitué sur la commune test du bassin versant (Saint Denis la Chevasse).

- **Avis sur la restructuration de la station d'épuration de Geneston (44)**

F. CHARRUAU présente le projet de restructuration de la station d'épuration de la commune de Geneston.

Après analyse des capacités du milieu récepteur (le ruisseau de Millepau et ensuite le ruisseau du Redour) et au regard des investissements nécessaires, K.PAVIZA, Maire de Geneston, alerte sur les coûts pour répondre pleinement aux objectifs de qualité de l'eau tout au long de l'année.

Pour tendre vers la qualité de l'eau souhaitée pour le milieu récepteur, la commune et son bureau d'études proposent l'extension de la station d'épuration à 5200 EH⁵ de type boues activées, avec un abaissement de la norme phosphore à 1mg/l (moyenne annuelle). De plus, la collectivité met en place un suivi de la qualité du milieu récepteur pendant 10 ans. En cas de dégradation de la qualité des eaux du cours d'eau, la mise en place de solutions alternatives sera envisagée (filtre tertiaire).

- **Etat d'avancement du projet de contrat « pollution diffuse » sur le bassin versant de l'Ognon**

C.DOUBLET indique que le projet est dans sa phase 2 avec la consultation de la profession agricole. En effet 2 réunions se sont tenues à La Planche. La première, le 20 janvier 2016, était le comité technique avec tous les acteurs sociaux économiques agricoles (présents : CER, CAMN, FD CUMA, GAB44, CIVAM, Terrena, LVVD, Ouary Agri, CDDM, Coop d'Herbauges). La seconde, le 24 février 2016, était une réunion agricole de présentation du projet de programme d'actions (présents : 40 agriculteurs présents sur 250 invités et 20 élus et techniciens).

Après débat, Les membres de la CLE demandent à la DDTM 85 qu'un comité de pilotage soit constitué pour identifier les cours d'eau sur la commune test de Saint Denis la Chevasse.

Il est nécessaire que la méthode qui a été utilisée pour les inventaires zones humides soit reprise pour l'inventaire cours d'eau.

Après débat, Les membres de la CLE approuvent les principes de restructuration de la station d'épuration de Geneston.

Les membres de la CLE émettent les remarques suivantes et demandent :

-que le suivi de la qualité des milieux aquatiques soit engagé sur le ruisseau de Millepau,

-que le suivi de la qualité des milieux aquatiques soit engagé dès maintenant,

-que les suivi assurés sur le Redour par les autres partenaires (Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu et la fédération de Pêche 44,...) soient couplés avec ceux du ruisseau de Millepau.

⁵ Equivalent Habitant

D'ici septembre/octobre, le programme d'actions devra être bouclé pour être présenté successivement en Commission qualité de l'eau et en CLE.

3/ Gestion quantitative en étiage

- **Etat d'avancement de l'étude « volumes prélevables ».**

S.MARTIN présente l'objectif de cette étude :

- améliorer la connaissance de la ressource en eau disponible et des usages actuels de l'eau (agriculture, industrie, alimentation en eau potable, pêche, loisirs – usages professionnels et individuels), sur eaux superficielles et souterraines, par unité hydrographique cohérente,
- estimer les besoins en eau futurs en fonction des usages,
- estimer les volumes prélevables maximum selon les périodes de l'année à partir du choix de débits minimum,
- définir un programme de gestion quantitative de la ressource.

Les premiers résultats de l'état des lieux des prélèvements agricoles et industriels sur le bassin versant sont présentés. Un chargé de mission a été recruté de décembre à février pour réaliser ce travail.

Il est constaté pour le volet irrigation que les volumes autorisés (8 463 223 m³) sont supérieurs aux volumes prélevés (6 508 878 m³).

P.GUILLET souligne ce point positif de l'état des lieux. Il précise que le travail restitué est exhaustif et de qualité.

S.MARTIN informe les membres de la CLE que le BRGM⁶ propose de travailler sur la phase suivante de modélisation. Lors d'une prochaine CLE le BRGM présentera les dernières phases de l'étude.

4/ Questions diverses

- **La gestion des haies et zones boisées en bord de cours d'eau**

P. GRIVAUD constate chaque année des coupes à « blanc » sur les berges des cours d'eau. Il s'interroge sur la réglementation et les obligations des propriétaires pour ce type de travaux.

F. CHARRUAU propose que cette question soit abordée en commission milieux aquatiques et restituée ensuite en CLE. Il se propose de consulter les services des DDTM pour apporter une réponse précise.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance.

⁶ Bureau de Recherches Géologiques et Minières



|